



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence  
DM/RPO/CG 213-13  
Mandature 2010 – 2015  
Assemblée Générale 2010-2015/2013-14

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-13.  
ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2013**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le mercredi 20 Novembre 2013 à 9h30 au siège de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Etaient absents et excusés :

- M. DORE Christophe – 2<sup>ème</sup> Vice Président
- M. LEFEBVRE Bruno – 2<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- Mme CANTEREL Sylvie
- M. CAVELLIER Daniel
- Mme CHICOT Marie-Ange
- Mme DESGARDIN Marguerite
- M. FAUVEL Joël
- M. MOREAU Philippe – Secrétaire

Etaient absents et non excusés :

- M. LEGOIS Patrick –Trésorier adjoint
- Mme FABEL Sonia
- M. FOULOGNE Didier
- M. GERBI Bruno
- Mme GOUEL Monique
- Mme JOUTEL Brigitte

Etaient présents :

- M. MOULARD Dominique - Président
- M. MOLLIN Eric – 1<sup>er</sup> Vice Président
- M. HUBERT Michel – 3<sup>ème</sup> Vice Président
- M. PARRET Pascal – 1<sup>er</sup> Secrétaire adjoint
- M. LARCHEVEQUE – 3<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- M. LOUVET Jean-Pierre – 4<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- M. MORAS Carlos – 5<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint

- M. BARDOR Daniel – Trésorier
- M. AUTIN Hervé
- M. ALLAINGUILLAUME Yves
- M. COURSAULT Laurent
- M. DARTOIS Guillaume
- M. DECHAMPS René
- M. DECOUDRE Joël
- M. DELEMER Bruno
- M. FRANCE. Eric
- M. GUILLON Thierry
- M. LEMONNIER Michel
- M. LESAGE Pascal
- M. NURDIN François
- M. WAGEMANS Arnaud

Etaient invités :

- M. ROBERT Yvon, Maire de Rouen
- M. DUQUESNE Pierre, Programmiste

### **Assemblée Générale n°14**

#### **Ordre du jour.**

**L'ordre du jour comprendra les points suivants :**

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 02/07/13**

**I / INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE DE ROUEN, M. YVON ROBERT, SUIVIE  
D'ECHANGES AVEC LES ELUS DE LA CMA 76**

**II/ STRUCTURATION ET CONSOLIDATION DE L'AVENIR DE LA CMA 76.**

**Point n°1 : Arrêté et vote du programme de construction du CFA de ROUEN géré par la CMA 76.**

**Vote de la proposition de confier un mandat, dans la limite du présent programme, au profit du Président MOULARD, en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, aux fins de contractualisation avec le Conseil régional, co-financeur direct du projet.**

**Cette délibération sera soumise à l'autorisation préalable du Préfet.**

**Il est précisé en outre que le financement global de l'opération se répartit comme suit :**

- Etat : 40%
- Conseil régional : 40%
- CMA 76 : 20%

*Document(s) de travail transmis préalablement :*

- Comptes-rendus du comité de pilotage du projet de construction du CFA de ROUEN réunis en date du 11/07/13 et du 12/09/13 (*Documents n° 1a et 1b*).
- Programme arrêté par le Comité de pilotage du 12/09/13 (*Documents 1c*)

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par Brigitte NOBLET (chargée auprès du Secrétaire général de la convergence et du développement des CFA), Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE (service de la performance économique et financière).

**Point n°2 : Vote de la proposition de recourir, pour la CMA 76, à un emprunt à la hauteur de deux millions d'euros aux fins de financement du projet de construction du CFA de ROUEN, dont le programme est consacré par le point précédent. Une comparaison des offres de divers organismes bancaires a été présentée au bureau du 30/10/2013 et à la Commission de finances du 18/11/2013. L'offre choisie par le Bureau figure dans sa version détaillée au document n°5 et arrête un taux d'intérêt fixe de 4,30% (quatre virgule trente pourcents). La durée retenue est de 240 (deux cent quarante) mois.**

**Vote de la proposition de confier un mandat, dans la limite des conditions décrites du prêt bancaire retenu précisé ci-dessus et dans les documents de travail joints, au profit du Président MOULARD, en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, aux fins de contractualisation, sous réserve d'une approbation préalable par le Préfet relativement à l'opération globale de cet emprunt.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Article 28-3 du code de l'artisanat. (*Document n°2*)

- Arrêté du 17 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 2 juillet 2013, relatif aux seuils en matières de transaction, d'emprunt et d'ouverture d'une ligne de trésorerie au dessous desquels l'autorisation de l'autorité de tutelle n'est pas requise par les chambres de métiers et de l'artisanat de région, les chambres régionales de métiers et de l'artisanat et les chambres de métiers et de l'artisanat départementales. (*Document n°3*).

- Echancier financier du projet de construction du CFA de ROUEN et recettes afférentes (*Document n°4*).

- Offre ferme formulée par l'organisme bancaire CIC et conditions financières afférentes (*Document n°5*).

- Autres éléments utiles à la décision relativement à l'emprunt levé aux fins de réalisation du CFA de ROUEN (*Document n°5 bis*).

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par Brigitte NOBLET (chargée auprès du Secrétaire général de la convergence et du développement des CFA), Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE (service de la performance économique et financière).

**Point n°3: Vote des budgets 2014 de la CMA 76 et de trois CFA après avis de la commission des finances.**

*Document(s) de travail transmis préalablement :*

- Budget primitif de l'exercice 2014 (*Document n° 6*).

- Tarifs 2014 des prestations payantes pour l'exercice 2014 (*Document n°6b*)

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).

**Point n°4: Vote du choix du commissaire aux comptes conformément aux dispositions du code des marchés publics.**

*Document(s) de travail transmis préalablement :*

- Article 19-Ter du Code de l'artisanat (*Document n° 7*).

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).

**Point n°5 : Vote du projet de modification du règlement intérieur pris en son article 34.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Article concerné et cité plus haut du règlement intérieur actuellement en vigueur (*Document n°8*).
- Projet de rédaction de l'article concerné et cité plus haut (*Document n°8*).

**Point n°6 : Vote de l'Assemblée générale sur ses membres déclarés démissionnaires avant transmission à l'autorité de Tutelle.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Article 20 du Code de l'artisanat (*Document n°9*).

*Le Président MOULARD fait l'appel des membres et informe l'assemblée que le quorum est atteint puis il ouvre la séance à 09h40.*

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 02/07/13**

**VOTE :**

**LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 02 JUILLET 2013 EST ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**II/ STRUCTURATION ET CONSOLIDATION DE L'AVENIR DE LA CMA 76.**

**Point n°1 : Arrêté et vote du programme de construction du CFA de ROUEN géré par la CMA 76.**

Vote de la proposition de confier un mandat, dans la limite du présent programme, au profit du Président MOULARD, en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, aux fins de contractualisation avec le Conseil régional, co-financeur direct du projet.

Cette délibération sera soumise à l'autorisation préalable du Préfet.

Il est précisé en outre que le financement global de l'opération se répartit comme suit :

- Etat : 40%
- Conseil régional : 40%
- CMA 76 : 20%

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par Brigitte NOBLET (chargée auprès du Secrétaire général de la convergence et du développement des CFA), Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE (service de la performance économique et financière).

*Résolution 2010-2015/ 2013-14/ AG 83 :*

**VOTE :**

**LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU CFA DE ROUEN GERE PAR LA CMA 76 EST ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

LA PROPOSITION DE CONFIER, DANS LA LIMITE DU PRESENT PROGRAMME, AU PROFIT DU PRESIDENT MOULARD, EN SA QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, AUX FINS DE CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL REGIONAL, CO-FINANCEUR DIRECT DU PROJET, EST ADOPTEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

CETTE DELIBERATION SERA SOUMISE A L'AUTORISATION PREALABLE DU PREFET.

IL EST PRECISE EN OUTRE QUE LE FINANCEMENT GLOBAL DE L'OPERATION SE REPARTIT COMME SUIV :

- ETAT : 40 %
- CONSEIL REGIONAL : 40 %
- CMA 76 : 20 %

**Point n°2 :** Vote de la proposition de recourir, pour la CMA 76, à un emprunt à la hauteur de deux millions d'euros aux fins de financement du projet de construction du CFA de ROUEN, dont le programme est consacré par le point précédent. Une comparaison des offres de divers organismes bancaires a été présentée au bureau du 30/10/2013 et à la Commission de finances du 18/11/2013. L'offre choisie par le Bureau figure dans sa version détaillée au document n°5 et arrête un taux d'intérêt fixe de 4,30% (quatre virgule trente pourcents). La durée retenue est de 240 (deux cent quarante) mois.

Vote de la proposition de confier un mandat, dans la limite des conditions décrites du prêt bancaire retenu précisé ci-dessus et dans les documents de travail joints, au profit du Président MOULARD, en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, aux fins de contractualisation, sous réserve d'une approbation préalable par le Préfet relativement à l'opération globale de cet emprunt.

*Intervention(s) en séance :*

Présentation par Brigitte NOBLET (chargée auprès du Secrétaire général de la convergence et du développement des CFA), Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE (service de la performance économique et financière).

Résolution 2010-2015/ 2013-14/ AG 84 :

LA PROPOSITION DE RECOURIR, POUR LA CMA 76, A UN EMPRUNT A LA HAUTEUR DE DEUX MILLIONS D'EUROS AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CFA DE ROUEN, DONT LE PROGRAMME EST CONSACRE PAR LE POINT PRECEDENT EST ADOPTEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

UNE COMPARAISON DES OFFRES DE DIVERS ORGANISMES BANCAIRES A ETE PRESENTEE AU BUREAU DU 30/10/2013 ET A LA COMMISSION DE FINANCES DU 18/11/2013. L'OFFRE CHOISIE PAR LE BUREAU FIGURE DANS SA VERSION DETAILLEE AU DOCUMENT N°5 ET ARRETE UN TAUX D'INTERET FIXE DE 4,30% (QUATRE VIRGULE TRENTA POURCENTS). LA DUREE RETENUE EST DE 240 (DEUX CENT QUARANTE) MOIS.

LA PROPOSITION DE CONFIER UN MANDAT, DANS LA LIMITE DES CONDITIONS DECRISES DU PRET BANCAIRE RETENU PRECISE CI-DESSUS ET DANS LES DOCUMENTS DE TRAVAIL JOINTS, AU PROFIT DU PRESIDENT MOULARD, EN SA QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, AUX FINS DE CONTRACTUALISATION, SOUS RESERVE D'UNE APPROBATION PREALABLE PAR LE PREFET RELATIVEMENT A L'OPERATION GLOBALE DE CET EMPRUNT EST ADOPTEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

**Point n°3: Vote des budgets 2014 de la CMA 76 et de trois CFA après avis de la commission des finances.**

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE) (Annexe 3)

*Résolution 2010-2015/ 2013-14/ AG 85 :*

**LES BUDGETS 2014 DE LA CMA 76 ET DE TROIS CFA APRES AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES EST ADOPTEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**Point n°4: Vote du choix du commissaire aux comptes conformément aux dispositions du code des marchés publics.**

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS

*Résolution 2010-2015/ 2013-14/ AG 86 :*

**LE CHOIX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, PRICE WATERHOUSE COOPER, EST ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**Point n°5 : Vote du projet de modification du règlement intérieur pris en son article 34.**

*Résolution 2010-2015/ 2013-14/ AG 87 :*

**LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PRIS EN SON ARTICLE 34 EST ADOPTEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**Point n°6 : Vote de l'Assemblée générale sur ses membres déclarés démissionnaires avant transmission à l'autorité de Tutelle.**

*Résolution 2010-2015/ 2013-14/ AG 88 :*

**EN VERTU DE L'ARTICLE 20 DU CODE DE L'ARTISANAT LES ELUS BRUNO GERBI ET BRIGITTE JOUTEL SONT DECLARES DEMISSIONNAIRES À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**IL EST INDIQUE QUE CES ELEMENT SERONT TRANSMIS A L'AUTORITE DE TUTELLE AFIN QUE LES ELUS CONCERNES SOIENT DEFINITIVEMENT DECLARES DEMISSIONNAIRES.**

*Le Président MOULARD lève la séance à 12h55.*

**Dominique MOULARD,**  
Président de la CMA 76

